

Le comité sénatorial permanent des Finances nationales

Témoignages

Le vendredi 23 février 1973

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le bill C-141, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973, se réunit aujourd'hui à 9 h. 30 du matin.

Le sénateur Allister Grosart (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, je n'accueillerai ni ne présenterai le ministre pour des raisons que vous allez saisir sur le champ. Honorables sénateurs, j'ai dit hier à la Chambre que si ce bill était renvoyé à notre comité, je vous demanderais, pour des raisons évidentes que vous connaissez déjà, de me relever de ma fonction de président suppléant et d'élire un remplaçant.

Le sénateur Langlois: Je propose que le sénateur Carter soit élu président suppléant.

Le président suppléant: Tous les sénateurs sont-ils en faveur de la motion?

Des voix: D'accord.

Le sénateur C. W. Carter (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

Le président suppléant: Je vous remercie, honorables sénateurs. C'est la première fois que j'ai l'occasion de présider des délibérations au sujet d'une loi de finance. Voici qui vous montre la diversité de l'expérience que nous acquérons au Sénat.

Le sénateur Prowse: Et dans des circonstances aussi agréables au surplus.

Le président suppléant: En effet. Lorsque j'étais au Comité sénatorial spécial de la pauvreté, mes confrères étaient des spécialistes en la matière, et lorsque j'étais au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, j'étais à l'autre extrême de la société, en sorte que c'est toute une expérience. Je vous remercie beaucoup.

Honorables sénateurs, nous sommes saisis du Bill C-141, loi portant affectation de crédits et accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent. Nous avons avec nous le président du Conseil du Trésor, l'honorable M. Drury. M. Drury voudrait peut-être débiter par une déclaration d'ouverture.

L'honorable C. M. Drury, président du Conseil du Trésor: Monsieur le président, c'est la seconde fois que

je dépose devant le comité chargé d'examiner ce bill. Je me suis efforcé de répondre à vos questions la dernière fois que j'ai témoigné. Je m'abstiendrai de faire une déclaration générale, et les honorables sénateurs conviendront sûrement que ce bill est nécessaire et qu'il est bon.

Si j'ai un message à l'intention des honorables sénateurs, c'est peut-être le suivant: on a coutume de payer les anciens combattants qui touchent des pensions et des allocations de façon à ce qu'ils reçoivent leurs chèques le troisième jour ouvrable avant la fin de chaque mois. Cela signifie qu'ils devraient recevoir et présumément encaisser leurs chèques lundi prochain. Normalement, ces chèques sont expédiés par la poste le jeudi précédent.

Le sénateur Prowse: Vous voulez dire hier.

L'honorable M. Drury: Hier, en effet.

Le sénateur Côté: Ils auraient dû être expédiés hier.

L'honorable M. Drury: Toutefois, le ministère a pris des mesures pour que les chèques soient aussi proches que possible du destinataire tout en restant en la possession du gouvernement. C'est dire que nous tenons à les poster avant la fin de semaine. Autrement, il s'écoulerait la moitié d'une semaine avant que les destinataires ne les reçoivent. Bien entendu, cela s'applique également aux versements des subventions et au financement dans le cadre des projets PIL ainsi qu'aux programmes de formation en cours d'emploi. Je ne voudrais pas que cela ressemble à une menace ou à une forme quelconque d'ultimatum. Je signale simplement un fait que les honorables sénateurs ne voudraient sûrement pas ignorer.

Je crois comprendre que l'on s'interroge à l'heure actuelle sur l'utilité du programme de travaux d'hiver annoncé au nom du ministre des Finances, programme triennal d'aide aux municipalités pour leur permettre de réaliser des projets municipaux et par la même occasion, de fournir des possibilités d'emploi.

C'est pour répondre aux désirs à la fois des provinces et des municipalités qui souhaitent un délai plus long pour organiser et réaliser ces travaux, et pour qu'ils soient efficaces et utiles, qu'un programme triennal a été conçu. Il a débuté cet hiver.

Ce programme prévoit un stimulant sous forme de remises à raison de 50 p. 100 du taux d'exonération de remboursement de la remise correspondant aux emplois créés au cours des années durant lesquelles les travaux